



DOC.2019/CCEAU.85
SU/CFr

Liège, le 26 juin 2019

AVIS DU COMITÉ DE CONTRÔLE DE L'EAU SUR LE PROJET D'ARRÊTÉ RELATIF AU FONDS SOCIAL DE L'EAU

Suite à l'avis du Conseil d'Etat et en vertu de l'article D243 du Livre II du Code de l'Environnement, le Gouvernement wallon a sollicité l'avis du Comité de Contrôle de l'Eau sur le présent projet d'arrêté relatif au Fonds social de l'eau.

Il accueille positivement ce projet dès lors qu'il tient compte des recommandations et constats dégagés des rapports annuels sur le Fonds Social de l'Eau élaborés par la SPGE.

Il remet un **avis positif** sur les modifications réglementaires apportées en vue d'améliorer l'utilisation du Fonds Social de l'Eau et du Fonds des Améliorations techniques.

Il prend acte de la circulaire ministérielle relative à la dette contre la précarité hydrique.

Le Comité souhaite qu'une évaluation annuelle de ces nouvelles mesures soit intégrée dans le rapport annuel du Fonds Social de l'Eau afin de mesurer l'efficacité de celles-ci.

Le Comité rappelle qu'il s'agit d'un volet important de la politique de l'eau et demande à être associé à toute réflexion en la matière.